



Mayotte © David Lemor

L'ACTUALITÉ

DÉSOLATION À MAYOTTE : SA POPULATION ET SES ARTISANS EN PLEIN DÉSARROI

La CAPEB souhaite contribuer à la reconstruction de l'île et au sauvetage de ses artisans du bâtiment.

Face aux dégâts incommensurables du cyclone Chido à Mayotte, la CAPEB exprime sa solidarité et son engagement envers les victimes et la population mahoraise. Elle entend soutenir plus particulièrement les entreprises artisanales du bâtiment mahoraises et les aider à reconstruire leurs outils de production puis à contribuer à la reconstruction générale des habitations.

Aussitôt après ce drame, le Président de la CAPEB Nationale a pris contact avec les représentants de la CAPEB à l'Île de la Réunion, Mayotte étant coupée de toutes communications.

Sur place, les adhérents de la CAPEB Réunion se sont immédiatement mobilisés. Des entreprises de gros œuvre, de couverture et de structures sont sur le pont. Six entreprises, soit 15 à 20 personnes, étaient déjà prêtes à partir dès la réouverture des lignes aériennes afin de prêter main forte à un adhérent de la CAPEB à Mayotte qui possède une usine d'acier pour béton, d'enrobé pour les routes, de pierres artificielles, autant de matériaux indispensables pour prêter main forte plus largement sur place. Également, 4 entreprises d'électricité spécialisées dans les réseaux, dans l'électricité industrielle et dans le tertiaire se sont préparées à partir à Mayotte tout comme 2 entreprises de couverture, spécialistes en bardage et toiture industrielle. Enfin, une entreprise spécialisée dans la fabrication

de maisons en kit s'est mobilisée également. Fort heureusement, la majorité des entreprises de la Réunion sont en congés à la fin de la semaine pour environ 1 mois ce qui permettrait d'envoyer encore plus de volontaires à Mayotte.

Tous ces volontaires ont cependant besoin que soient assurées sur place des conditions minimales de sécurité des personnels, c'est-à-dire leur sécurité physique face aux potentiels pilliers et des conditions sanitaires minimales, en particulier l'accès aux repas, aux douches et aux sanitaires sachant qu'il fait actuellement très chaud à Mayotte et qu'il n'y a plus aucun approvisionnement sur l'île. Ces entreprises ont également besoin d'être assurées de la souplesse de la Caisse des congés payés pour ne pas subir ensuite des redressements. Enfin, pour que leurs interventions soient efficaces, une bonne coordination des acteurs de la Réunion avec la Préfecture locale est nécessaire.

Le Président de la CAPEB a participé lundi à une réunion de crise au Ministère de l'Économie et a signalé tous ces besoins afin qu'ils soient rapidement pris en considération. Il a demandé également que l'État soutienne cet élan de solidarité en prévoyant des aides financières pour les entreprises volontaires et pour les entreprises sinistrées, via la CAPEB Réunion, celle de Mayotte étant dans l'incapacité de s'organiser

et d'agir compte tenu des conditions extrêmes dans lesquelles le cyclone a plongé toute l'île. Pour répondre à l'urgence, la CAPEB a appelé à une reconnaissance rapide de l'état de catastrophe naturelle pour activer les mécanismes d'aide nationale, une coopération renforcée avec les pouvoirs publics pour soutenir les entreprises locales et faciliter l'approvisionnement en matériaux nécessaires à la reconstruction.

Par ailleurs, la CAPEB a rappelé par voie de presse qu'elle dispose d'un fonds de secours pour venir en aide à ses adhérents mahorais touchés par cette catastrophe. Cette aide est l'expression de la solidarité de l'ensemble du collectif CAPEB et vise à soutenir les entreprises artisanales les plus vulnérables pour leur permettre de surmonter cette crise.

Elle a également décidé de mettre en place une cagnotte pour permettre à l'ensemble des artisans du bâtiment de la Métropole d'exprimer, s'ils le souhaitent, leur solidarité à l'égard de leurs collègues mahorais sinistrés et plus largement de leurs familles. Le mécanisme de cette cagnotte de soutien est actuellement en train d'être étudié. Elle viendra en soutien d'une part à la reconstitution de l'outil de production et à la reprise d'activité des entreprises artisanales du bâtiment de Mayotte, et d'autre part à la participation des entreprises de la CAPEB Réunion aux actions urgentes de reconstruction.

RÉSEAU

RETOUR SUR LE DERNIER COPIL CAP CAPEB DE L'ANNÉE



Le Comité de pilotage CAP CAPEB s'est réuni le 12 décembre. Il a intégré deux nouveaux membres : Jean-Luc Saussois, administrateur de la CAPEB Grand Couronne Île-de-France et Philippe Rico, administrateur du Vaucluse et Président de la CAPEB PACA Corse. Le premier remplace Thierry Laureau et le second Jean Sanchez.

Un point détaillé a été fait du chantier 13 visant à revitaliser les sections professionnelles. L'étude qui a été conduite auprès des adhérents a obtenu plus de 2700 réponses très instructives sur les pratiques et les attentes des adhérents au regard des différentes missions de la CAPEB. Une analyse en sera faite en vue d'être proposée au Réseau probablement lors de la prochaine CNAGS.

Le COPIL a également fait un point sur le chantier visant à intégrer pleinement l'usage des réseaux sociaux dans la communication externe qui pourra être clôturé concernant sa base initiale

mais qui se poursuivra dans les faits avec, notamment, l'usage de l'IA pour permettre au plus grand nombre de relayer et de reprendre facilement les posts nationaux.

Un état des lieux a ensuite été fait sur l'ensemble des chantiers liés au marketing, largement couvert par les missions attribuées à la Direction Marketing et Développement qui a été créée comme le prévoyait le chantier 15. La prochaine newsletter CAP CAPEB en fera un focus.

Dans le même esprit, le chantier 25 visant à identifier et constituer un réseau de

partenaires fournisseurs référents de la CAPEB intègre pleinement l'activité de Béranger Développement qui travaille au recensement de tous les partenariats disponibles dans le réseau (nationaux et locaux), à une cartographie des partenariats permettant de les identifier plus facilement et à un nouveau système de partenariats fournisseurs.

Enfin, le comité de pilotage a réfléchi aux sujets qu'il serait opportun de traiter sous la forme d'un nouveau chantier ou dans le cadre d'un chantier fermé qu'il serait pertinent de rouvrir à cette fin.

ÉCONOMIE

→ LES DÉLAIS DE PAIEMENT NE S'AMÉLIORENT PAS

C'est un serpent de mer : les délais de paiement sont surveillés de près et pourtant, chaque année, l'Observatoire constate que rien ne s'améliore.

Une entreprise sur deux continue de payer ses factures en retard et ces retards se sont accrues au premier semestre d'une journée, portant la moyenne à 12,9 jours. Il s'agit là du niveau le plus haut enregistré depuis le Covid. Dans le secteur public, ces délais de paiement varient nettement selon la nature de la Collectivité : 12,7 jours pour

les communes, 19,7 jours pour les départements et même 23 jours pour les régions ! Dans le secteur privé, la moyenne des délais de paiement s'établit à 12,5 jours mais là encore, les disparités sont significatives. Ce sont les entrepreneurs individuels qui ont été les plus mauvais payeurs cette année affichant un retard de paiement de 13,4 jours en

moyenne contre 8,5 jours l'an dernier. Or, cette problématique des retards de paiement impacte particulièrement les TPE. L'Observatoire des délais de paiement a estimé qu'ils représentent un trou de 15 milliards dans leurs trésoreries. Et ces retards de paiement accroissent les risques de défaillances de 25 %, voire de 40 % quand ils dépassent 30 jours.

COMMUNICATION

→ PROMOTION DES MÉTIERS DU PLÂTRE : LA CAPEB REPREND LA MAIN

Ce 17 décembre, conformément à la règle de l'alternance qui prévaut pour la gouvernance de l'Association pour la Promotion des métiers du Plâtre et de l'Isolation (APMP), la CAPEB vient de prendre la Présidence de l'association.



C'est le Président des Métiers de la Plâtrerie & Isolation de la CAPEB Yann Danion qui vient d'être élu Président. A la demande de ce dernier, les membres de l'association vont engager une réflexion sur des objectifs communs et partagés dans le but promouvoir ces métiers au sein de l'association et de proposer des actions adaptées.

FORMATION

→ POUR RAPPEL : DÉMATÉRIALISATION DES PRISES EN CHARGE FEEBAT

Des portails dématérialisés pour les prises en charge FEEBAT ont été ouverts par Constructyts et le FAFCEA au bénéfice des organismes de formation habilités FEEBAT et des organisations professionnelles concernées (CAPEB – FFB).

Ces portails visent à mieux accompagner les professionnels dans la prise en charge de leurs formations éligibles à FEEBAT et d'accroître le nombre de professionnels bénéficiant d'une prise en charge FEEBAT. Il s'agit aussi de mieux flécher les fonds et de gagner du temps dans la gestion des documents. La période de transition qui était prévue jusqu'à la fin de l'année doit maintenant se terminer. Les demandes de prise en charge en format « papier » ne seront plus possibles à compter du mois de janvier 2025.



COMMUNICATION

BIENTÔT L'HEURE DES VŒUX !

À l'aube de cette nouvelle année, la CAPEB innove avec une carte de vœux à la fois originale et symbolique.

Le design interactif de la carte intègre une molette sur le côté, à la façon d'un "horodateur", qui révèle, au fil de sa rotation, 4 messages mettant en lumière les actions, les engagements et les valeurs qui définissent la CAPEB et ses membres. Qu'il s'agisse d'artisans engagés en RSE, Handibat, Silverbat ou encore Eco artisans, cette carte reflète toute la diversité de nos labels et l'art de ne pas se tromper !

Largeement inspirée du salon Batimat, la carte a été conçue pour engager les artisans et valoriser notre nouvelle marque et les labels associés. Cette carte est bien plus qu'un simple message de vœux : c'est une invitation à construire ensemble l'avenir en se dotant de tous les outils développés par la CAPEB.



Elle est à votre disposition sur [ARTUR](#).



ÉCONOMIE

→ UN NOUVEL OUTIL POUR TRACER LES DÉCHETS

L'arrêté relatif au cahier des charges des éco-organismes de la REP PMCB publié le 3 juillet dernier prévoyait la mise en place d'un outil unique permettant d'assurer le dispositif de traçabilité des déchets.

Avec Qualitel, la CAPEB a mis au point une application appelée « Qualidéchets » pour répondre à cette obligation qui s'impose également aux entreprises artisanales du bâtiment qui viennent déposer leurs déchets tout autant qu'aux points de collecte qui les récupèrent.



L'objectif est évidemment de simplifier l'accès des producteurs de déchets aux différents points de collecte. D'ailleurs, Qualidéchets précise les modalités d'accueil et de reprise des déchets pour chacun des points recensés. C'est un outil simple, pédagogique et adapté aux pratiques des entreprises artisanales du bâtiment. L'application permet de les sensibiliser et de les informer sur les nouvelles pratiques de tri. Elle les aide aussi à estimer la quantité de leurs déchets, chantier par chantier, mais également à améliorer la gestion de leurs déchets en les informant sur les points de collecte les plus adaptés afin d'optimiser leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

La mise au point de l'application smartphone se conjugue avec un programme de formation nationale intégrant la sensibilisation au tri, les informations sur les contenants, les points de

collecte, la traçabilité et la prise en main de l'application avec ses différentes fonctionnalités spécifiques aux pratiques des artisans et entreprises du bâtiment.

La CAPEB est engagée aux côtés de Qualitel Solutions depuis l'origine de Qualidéchets et soutient ce projet car c'est un outil simple qui permet notamment aux entreprises artisanales du bâtiment d'assurer la traçabilité de leurs déchets. Les éco-organismes doivent maintenant fournir leurs informations afin que l'application puisse être très rapidement utilisée par les entreprises.

MÉTIERS

→ YANN DANION A RÉUNI LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DU PLÂTRE & ISOLATION

Cette réunion s'est tenue le 13 décembre. Après un tour de table des actualités et des remontées locales (état de la conjoncture dans les départements notamment), le Président et les conseillers professionnels des Métiers du Plâtre & Isolation ont fait un point sur la Formation et particulièrement sur les besoins en compétences plâtriers.

Ils ont ensuite abordé les atouts de la plateforme Check'réno (<https://checkreno.fr/>) pour préparer sa réception des travaux et obtenir des fiches d'autocontrôles.

Yann Danion a informé son équipe de sa volonté de mettre en place une Communauté de Pratiques pour les responsables de section MPI volontaires.

Il a également abordé le projet de programme des Rencontres 2025 avec ses conseillers professionnels. Rencontres, qui se tiendront à Clermont-Ferrand du 24 au 26 juin 2025. À noter d'ores et déjà dans vos agendas !

→ LA CAPEB PLAIDE POUR L'ENCOURAGEMENT AUX PAC HYBRIDES

À l'occasion d'une table ronde sur le mix énergétique dans la ruralité, le Président des Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage de la CAPEB a plaidé pour encourager les pompes à chaleur hybrides et pour la création d'une fiche CEE dédiée.

Jean-Claude Rancurel a, en effet, rappelé que l'habitat en ruralité n'est pas semblable au logement urbain. Souvent ancien, de grand volume et construit dans des zones peu denses, cet habitat rural impose majoritairement des dépenses énergétiques plus importantes qu'ailleurs.

Il a mis en évidence l'intérêt de l'hybridation des systèmes existants sachant que les PAC électriques ne sont pas forcément adaptées à ces situations rurales quand la PAC Fuel, la PAC propane, le solaire thermique, sont des solutions opportunes et qui doivent être envisagées sérieusement chaque fois qu'une autre alternative n'est pas envisageable.

Cette hybridation permet une transition énergétique douce et donc acceptable pour les habitants. Jean-Claude Rancurel a plaidé pour que le client ait le choix, faisant observer au passage que « Nous décarbonerons plus rapidement avec une vraie politique d'hybridation des systèmes, mais pas en obligeant les gens à changer de système. D'autant que le client, en ruralité, est habitué à garder un générateur plus de 30 ans. Il veut quelque chose qui dure, et ce n'est malheureusement pas le cas des PAC. S'il faut changer dans 10/15 ans, ça ne lui convient pas. »



LOBBYING

→ QUE CONTIENT LA « LOI SPÉCIALE » PRÉSENTÉE AU PARLEMENT ?

La fameuse « loi spéciale de finances » a été votée cette semaine par les députés et par le Sénat.



Sa portée est très opérationnelle puisqu'elle doit servir à assurer « la continuité des services publics et de la vie du pays ».

Il s'agit simplement d'éviter une paralysie administrative en reconduisant pour 2025 le budget qui avait été voté en 2024, le temps qu'un nouveau budget soit adopté.

Cette « loi spéciale de finances » ne comprend que 3 articles : le premier autorise le gouvernement à « continuer de percevoir les impôts existants » jusqu'au vote d'un budget tandis que les dépenses de l'État seront reconduites à leur niveau de 2024. Les deux autres articles permettent à l'État et à la Sécurité sociale d'emprunter sur les marchés financiers afin d'éviter la cessation des paiements.

En commission des Finances, les députés ont bien essayé d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu mais les amendements le permettant ont été jugés irrecevables en séance plénière.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE



Dans le cadre de l'action syndicale que nous avons lancée en fin de semaine dernière, le Président de la CAPEB a répondu à une douzaine d'interviews, notamment pour Le Moniteur, Le Monde, l'AFP, Batiactu, Les Echos, AEF, La Tribune, le JDD.fr, L'Opinion, RTL, BFM Business, France Info et Sud Radio.

Des reportages de terrain ont également été réalisés avec des témoignages d'artisans sur Europe 1 et le 20h de TF1 avec Antony Hadjipanayotou, Président de la CAPEB Île-de-France.

Ce mercredi France 5 a réalisé une ITV du Président de la CAPEB pour son émission C'est dans l'air afin d'évoquer la situation du secteur, l'incertitude politique qui pèse sur l'activité des petites entreprises et leurs attentes. Le reportage incluait également le témoignage terrain de Thierry Laureau, plombier à Saint-Cyr et l'interview d'une personnalité politique.



CESE

Au cours de la réunion du Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales du CESE que Jean-Christophe Repon présidait ce lundi soir et auquel participait Laure Vial, un échange a eu lieu sur les

Ateliers organisés la semaine dernière dans le but de faire émerger un « Avis transverse de référence de la mandature » autour du thème général : « Faire société / réaffirmer la nécessité d'un nouveau contrat social ». De son côté, la Commission Travail et Emploi a pu prendre connaissance des travaux d'une équipe de Sciences Po Strasbourg sur l'évolution des compétences liées à l'intégration de l'IA puis d'une étude portant sur « les Français et la fatigue informationnelle ».

IRIS-ST

Le Conseil d'administration de l'Institut IRIS-ST avait lieu ce mardi 17 décembre. Un point a été fait à cette occasion sur le résultat prévisionnel 2024 ainsi que sur l'activité de l'IRIS-ST en 2024 puis le projet de programme pour l'année à venir a été présenté.

EBC

Un Conseil d'administration de l'association européenne EBC se tenait mardi matin. Une occasion de faire le point sur les dossiers en cours : le dialogue social sectoriel, l'étude Eurofound sur la représentativité, la sous-traitance, les retards de paiement, les marchés publics, la performance énergétique des bâtiments, le Règlement Produits de Construction, le passeport numérique de produit pour les produits de construction et aussi l'Institut des employeurs européens.

Le Conseil d'administration a également fait un point d'actualité sur les projets européens liés aux services intégrés de rénovation résidentielle, aux districts phares et à l'exploitation minière urbaine. Enfin, après les questions financières, il a également été question du 35^e anniversaire d'EBC en septembre 2025.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral venait clore jeudi et vendredi cette année syndicale. Figuraient à l'ordre du jour un point sur les affaires publiques et les principales évolutions à date concernant les textes budgétaires, l'apprentissage, la sous-traitance, les simplifications et l'évolution du RGE notamment via la VAE. Un état des lieux de l'action syndicale « Nous prenons nos responsabilités. Et vous ? » avait été également prévu.



À la suite, le Conseil devait regarder la trame du rapport d'activité 2024 puis examiner la stratégie de communication pour 2025. Il devait ensuite être question du dépôt des candidatures pour la mesure de la représentativité et des discussions avec la DGT. Après un point de situation des travaux menés dans le cadre de CAP CAPEB, le Conseil devait débattre autour de premières orientations concernant une prochaine contribution de la CAPEB sur le logement neuf mais également le patrimoine et enfin le projet de convention entre la CAPEB et HB Développement.

Un premier projet d'ordre du jour de l'assemblée générale 2025 devait lui être soumis ainsi que des propositions de thématiques pour le congrès. Un bilan du séminaire du Conseil d'administration, les questions financières dont le financement des CAPEB régionales, une note de doctrine sur le hors site, le plan d'action marketing pour 2025 ainsi que le programme d'activité de l'IRIS-ST et les projets de partenariats de Béranger Développement étaient également à l'ordre du jour.

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !